

Burundi : l'Église dénonce la collecte des contributions pour les élections

Urbi & Orbi Africa, 12 avril 2018 Au Burundi, l'Église dénonce les dérives dans la collecte des contributions aux élections de 2020. Au Burundi, en décembre 2017, le gouvernement a publié une ordonnance qui oblige tous les citoyens à contribuer financièrement aux élections de 2020. Mardi 10 avril, l'Église catholique a exprimé son inquiétude face à la manière musclée dont les autorités burundaises mènent la collecte de ces contributions.

« Nous sommes inquiets de la manière dont se déroule la collecte des contributions aux élections de 2020 », a déclaré, mardi 10 avril, le président de la Conférence des évêques catholiques de Burundi (Cecab), Mgr Joachim Ntahondereye. Aux yeux de l'évêque de Muyinga, dans le nord-est du Burundi, certains Burundais ont été « malmenés et forcés » pour verser leur contribution à l'organisation des élections, d'autres ont dû verser leur contribution « deux ou trois fois ». Depuis décembre 2017, une ordonnance ministérielle commune émise par les ministres de l'intérieur et des finances oblige tous les Burundais à contribuer financièrement à l'organisation des élections de 2020. Cette ordonnance exclut aucun segment de la société burundaise, les institutions religieuses ne sont donc pas épargnées. Une collecte dont on ignore le montant total recherché La Commission électorale nationale indépendante (Ceni) n'a pas encore fixé le montant recherché pour l'organisation des élections. Tout juste a-t-elle expliqué qu'une partie du montant recueilli servira à financer le référendum constitutionnel du 17 mai. Abordant la question de la contribution de l'Église, les évêques burundais ont estimé qu'elle ne devrait pas être financière car « car elle provient de ceux-là mêmes qui contribuent déjà individuellement ». « Elle consiste à œuvrer pour le salut des âmes, pour l'édification de la paix pour la réconciliation et pour que toute personne humaine soit respectée dans sa dignité », ont-ils ajouté. Un pays instable Le Burundi a sombré dans une crise sociopolitique et économique depuis 2015, quand le président Pierre Nkurunziza a brigué un troisième mandat alors que la Constitution de 2005 le lui interdisait. Les heurts que cette candidature a suscités ont été violemment réprimés. Dans son rapport du 4 septembre 2017 sur le Burundi, l'ONU estime même qu'il serait légitime de penser que certaines violations commises dans ce pays sont assimilables à des crimes contre l'humanité. En outre, selon le HCR, depuis 2015, 420 000 personnes ont fui le pays pour se réfugier en Tanzanie, en République démocratique du Congo et au Rwanda. Une grande partie des bailleurs de fonds ont suspendu leur appui financier au Burundi depuis 2015. Les prises de parole de l'Église ne sont pas appréciées par le pouvoir Les prises de paroles de l'Église burundaise ne sont pas toujours appréciées par le pouvoir en place. Avant les élections de 2015, les évêques s'étaient plusieurs fois prononcés pour demander au président Pierre Nkurunziza de respecter les dispositions de la Constitution. Le parti au pouvoir n'avait pas tardé à répondre, accusant l'Église d'avoir « trempé dans presque toutes les crises qui ont endeuillé le pays depuis l'arrivée des premiers missionnaires » et de jouer un rôle plus politique que spirituel. Lucie Sarr

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});